

De 10 à 11 heures demain, nous continuerons la discussion sur le projet de loi C-126, qui modifie la Loi sur les accords de Bretton Woods. Les partis ont convenu qu'un vote aura lieu avant 11 heures.

Demain, après les affaires courantes, nous poursuivrons le débat, à l'étape de la deuxième lecture, sur le projet de loi C-129 concernant la privatisation d'Air Canada et ce, jusqu'à 14 heures. Les partis ont également décidé qu'aucune motion ne sera présentée en vertu de l'article 9(4)a) du Règlement.

Nous avons l'intention d'amorcer lundi ce qu'on pourrait appeler le débat de forme sur le projet de loi C-130 concernant le libre-échange et de mettre celui-ci en délibération. Nous savons tous que mes collègues d'en face désirent poser des questions à la présidence. Nous sommes évidemment en mesure d'y répondre. Nous ne chercherons ni à mettre la motion aux voix ni à entamer le débat subséquent sur le projet de loi C-130 afin de donner à la présidence la chance de réfléchir aux questions de procédure.

Après quoi, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-129, à moins que le débat ne se termine demain.

Une entente provisoire voulant que nous poursuivions mardi la discussion sur l'accord du lac Meech a été conclue et je crois qu'elle sera confirmée. Mercredi, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-129 concernant la privatisation d'Air Canada, à moins qu'il ne franchisse l'étape de la deuxième lecture demain ou lundi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, puisque le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention d'invoquer demain l'article 9(4)a) du Règlement relativement au projet de loi C-129, peut-il nous promettre qu'il ne citera ni l'article 69 ni aucun autre pour prolonger les séances.

M. Lewis: Monsieur le Président, lorsque j'ai discuté de la question avec les députés d'en face et les représentants de leurs partis, j'ai donné ma parole que nous n'essaierons pas de prolonger les séances. Je ne connais pas parfaitement les dispositions de l'article 69, mais je vais me renseigner.

Je peux garantir à mon collègue qu'il n'est pas question de prolonger la séance de demain.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai trois points à préciser brièvement. Je suis parfaitement d'accord avec ce que vient de dire le leader parlementaire du gouvernement, que dis-je, enfin, avec le type qui tire les ficelles là-bas.

M. le Président: Le député pourrait être un peu plus poli.

M. Nystrom: Je veux simplement signaler mon accord sur la liste que nous a donnée notre collègue d'en face. Il s'est engagé à ce qu'on ne tente pas de prolonger la séance, demain, en ce qui concerne le débat sur Air Canada.

Il y a autre chose que je voudrais consigner au compte rendu. Si nous débattons l'accord du lac Meech mardi, il est fort probable, à ce que je sache, que la journée soit réservée aux chefs s'ils sont tous trois disponibles.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons redoublé de collaboration avec les partis d'opposition afin d'avoir, comme on dit, une journée des chefs. Toutefois, tant que nous n'aurons

Taxe d'accise—Loi

pas obtenu confirmation de la part du premier ministre (M. Mulroney) à son retour d'Europe, je ne peux pas prendre d'engagement ferme.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 3^e fois et adopté, ainsi que de la motion de M. Clinch (p. 15788).

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je suis sensible à l'occasion qui m'est donnée de terminer mes observations sur le projet de loi C-117. Vous vous souvenez qu'avant la pause pour le déjeuner, j'expliquais combien la position du gouvernement sur l'augmentation des impôts était malhonnête.

Par exemple, le 6 mars 1984, le ministre des Finances, membre de l'opposition conservatrice d'alors, a dit que le gouvernement réduirait les dépenses et qu'il n'augmenterait pas les impôts, qui étaient déjà trop élevés. Le premier ministre lui-même (M. Mulroney) a dit, le 29 novembre 1984, que les services gouvernementaux coûtaient très cher et que les Canadiens ne devaient pas déboursier davantage. Toutefois, depuis qu'il a été élu, le gouvernement actuel a systématiquement augmenté les impôts dans ses budgets. Depuis 1984 jusqu'à l'exercice financier 1988-1989, les impôts ont augmenté de 32,4 milliards de dollars. Cette augmentation est l'oeuvre d'un gouvernement qui a dit que les services gouvernementaux coûtaient très cher et que les Canadiens ne devaient pas déboursier davantage. Le gouvernement a majoré les impôts de 32,4 milliards de dollars, soit une hausse de 46 p. 100 en trois ans et demi.

L'analyse des multiples hausses fiscales révèle que l'impôt des particuliers a augmenté de 16,1 milliard de dollars, soit de 55 p. 100. Mais l'impôt des sociétés n'a progressé que de 2,6 p. 100 sur la même période, ce qui représente une augmentation de 28 p. 100. Les taxes de vente et d'accise ont grimpé de 77 p. 100 en l'espace de quatre ans. Voilà ce que les mesures économiques du gouvernement coûtent aux Canadiens.

Le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres membres du cabinet ont prétendu que le gouvernement voulait instaurer davantage de justice dans notre régime fiscal. S'ils étaient sincères, s'ils jouaient cartes sur table avec les Canadiens, pourquoi alors augmenter de 55 p. 100 l'impôt des particuliers et de seulement 28 p. 100 l'impôt des sociétés? Tous les citoyens ont été obligés de payer 16,1 milliards de dollars de plus en impôts en trois ans et demi de régime conservateur alors que les sociétés n'en ont payé que 2,6 milliards de plus.